

Guide pratique 2026-2027

# L'assurance-vie irlandaise

Fonctionnement, protection de l'épargne, fiscalité et points de vigilance pour les résidents de France, de Monaco et les expatriés.

## Qu'est-ce qu'une assurance-vie irlandaise ?

C'est un contrat d'assurance-vie souscrit auprès d'une compagnie établie en Irlande et contrôlée par la Banque centrale d'Irlande. Pour un résident français, il est proposé en libre prestation de services (LPS) et fonctionne comme une assurance-vie, avec ses règles de rachat, de transmission et de désignation bénéficiaire.

L'Irlande est devenue, en vingt ans, l'une des principales places européennes de l'assurance-vie transfrontalière. Les contrats y sont conçus pour une clientèle patrimoniale : **unités de compte, fonds internes dédiés, gestion sous mandat, multidevise** et **portabilité** en cas de changement de pays de résidence.

**180+**

compagnies d'assurance  
enregistrées et réglementées  
en Irlande

**0 %**

de TVA sur les frais de gestion  
discrétionnaire ou conseillée

**1er rang**

des assurés en cas de  
défaillance de l'assureur  
(super-privilege)

### Les 4 atouts de la place irlandaise

#### Industrie

Un centre majeur de l'assurance-vie transfrontalière en Europe, avec des équipes expérimentées et des assureurs de taille internationale.

#### Gouvernance

Une réglementation conforme aux exigences de l'Union européenne (Solvabilité II). La Banque centrale d'Irlande peut intervenir pour protéger les assurés.

#### Protection

Les actifs des contrats sont isolés dans un fonds distinct et réservés au paiement des prestations des assurés.

#### Neutralité fiscale

Aucun impôt irlandais pour un non-résident d'Irlande : seule s'applique la fiscalité de votre pays de résidence.

## Comment votre épargne est protégée

- **Ségrégation des actifs.** Les actifs représentant les contrats sont placés dans un fonds d'assurance-vie distinct. Ils ne peuvent servir qu'à payer les prestations dues aux assurés.
- **Super-privilège.** En cas d'insolvabilité de l'assureur, une fois les frais de liquidation couverts, les créances des assurés passent avant celles de tous les autres créanciers, sur les réserves techniques comme sur les fonds propres de la compagnie.
- **Contrôle prudentiel.** L'assureur doit maintenir des provisions techniques couvrant la totalité de ses engagements. Un actuaire certifie ces provisions de manière indépendante et les auditeurs externes rendent compte à la Banque centrale d'Irlande.
- **Banque dépositaire.** Les avoirs sont conservés auprès d'une banque dépositaire, distincte de la compagnie d'assurance.

## Un univers d'investissement très large

- **Trois modes de gestion**, combinables : gestion libre, gestion conseillée (advisory) ou gestion discrétionnaire confiée à une société de gestion.
- **Des supports variés** : fonds, ETF, actions et obligations cotées, produits structurés, et sous conditions des actifs non cotés (private equity), soumis à l'accord préalable de l'assureur.
- **Multidevise** : contrat libellé en euro, livre sterling, dollar américain ou franc suisse selon l'offre.
- **Apport de titres** : la prime peut être versée en numéraire ou, sous conditions, par transfert d'un portefeuille existant.
- **Nantissement** : le contrat peut servir de garantie à un crédit bancaire.
- **100 % unités de compte** : pas de fonds en euros garanti. La valeur du contrat évolue à la hausse comme à la baisse.

### UN EXEMPLE CONCRET

Le contrat **Private Wealth Portfolio France** d'Utmost PanEurope, assureur établi en Irlande depuis 1999 et noté **A+ (perspective stable)** par **Fitch Ratings**, est un contrat vie entière en unités de compte destiné aux résidents de France. Il est autorisé en France en libre prestation de services et enregistré auprès de l'ACPR.

Il est portable dans de nombreuses juridictions en cas d'expatriation, sous réserve de la réglementation locale.

## La fiscalité d'un résident de France

Pour un résident fiscal français, un contrat irlandais suit **exactement la même fiscalité** qu'un contrat d'assurance-vie souscrit auprès d'un assureur français. L'Irlande ne prélève rien.

| Situation                                 | Règle applicable (droit fiscal français en vigueur en 2026)                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rachat avant 8 ans                        | Gains soumis au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % (ou, sur option, au barème progressif), plus 17,2 % de prélèvements sociaux.                                         |
| Rachat après 8 ans                        | Abattement annuel de 4 600 € (9 200 € pour un couple), puis 7,5 % sur les gains attachés aux primes jusqu'à 150 000 € et 12,8 % au-delà, plus 17,2 % de prélèvements sociaux. |
| Transmission, primes versées avant 70 ans | Abattement de 152 500 € par bénéficiaire (article 990 I du CGI), puis taxation à 20 % puis 31,25 %.                                                                           |
| Transmission, primes versées après 70 ans | Droits de succession au-delà d'un abattement global de 30 500 € sur les primes (article 757 B du CGI). Les gains restent exonérés.                                            |
| Déclaration annuelle                      | <b>Contrat souscrit hors de France : à déclarer chaque année avec la déclaration de revenus (formulaire n° 3916-3916-bis).</b>                                                |

### Deux avantages pratiques

- **Agent payeur en France.** Certains assureurs irlandais, comme Utmost, assurent eux-mêmes les prélèvements fiscaux et sociaux à la source pour les souscripteurs résidant en France. Vous n'avez pas à les calculer vous-même.
- **Pas de TVA sur la gestion sous mandat.** En Irlande, les frais de gestion discrétionnaire ou conseillée ne supportent pas de TVA, alors qu'elle peut s'appliquer dans d'autres juridictions. Sur un portefeuille important, l'économie est sensible année après année.

Expatriés et résidents de Monaco : la fiscalité dépend de votre pays de résidence et des conventions fiscales applicables. Une analyse personnalisée est indispensable.

## À qui s'adresse ce type de contrat ?

### Pertinent si vous

- disposez d'un patrimoine financier important (souvent 500 000 € et plus à investir) ;
- envisagez un horizon de 8 à 10 ans ou plus ;
- êtes mobile à l'international ou expatrié ;
- souhaitez une gestion sous mandat ou un portefeuille de titres en direct ;
- préparez une transmission.

### Peu adapté si vous

- cherchez un placement garanti en capital ;
- pouvez avoir besoin des fonds dans les deux premières années ;
- investissez des montants modestes, pour lesquels un contrat français ou luxembourgeois sera souvent plus adapté ;
- recherchez un effet de levier.

## Les points de vigilance

- **Risque de perte en capital** : les unités de compte ne sont pas garanties.
- **Frais** : frais d'administration annuels, frais de transaction ou de dépositaire, honoraires de gestion, éventuels frais de sortie anticipée les premières années. Demandez toujours une grille complète.
- **Actifs peu liquides** : le non coté peut retarder un rachat.
- **Solidité de l'assureur** : vérifiez sa notation financière et son ancienneté.

### Les questions à poser avant de souscrire

- ☐ Quel est le montant minimum et dans quelle devise le contrat est-il libellé ?
- ☐ Quels frais s'appliquent, chaque année et à la sortie ?
- ☐ Qui conserve mes avoirs et quel mode de gestion est prévu ?
- ☐ L'assureur est-il agent payeur en France ?
- ☐ Que devient mon contrat si je change de pays de résidence ?
- ☐ Comment rédiger ma clause bénéficiaire ?

## 05 · NOTRE ACCOMPAGNEMENT

# Faisons le point sur votre situation

Une assurance-vie irlandaise ne se choisit pas sur catalogue. Nous comparons les solutions françaises, luxembourgeoises et irlandaises au regard de votre résidence, de vos objectifs et de votre projet de transmission.

### 01

#### Consultation offerte

Nous analysons votre situation et vous présentons les possibilités.

### 02

#### Étude

Comparaison chiffrée des contrats, des frais et des modes de gestion.

### 03

#### Suivi

Un accompagnement dans la durée, y compris en cas d'expatriation.

#### CONSEILLER

**Édouard Binet**

Mastère Spécialisé en Gestion Patrimoniale et Immobilière

#### CONTACT

**edouardbinet@peeterspatrimoine.fr**  
**peeterspatrimoine.fr**

**Peeters Patrimoine**, cabinet de conseil en gestion de patrimoine indépendant. Conseiller en investissements financiers (CIF) membre de la CNCGP, association agréée par l'AMF. Courtier en assurances (COA) et courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP), immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004325 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Ce document est fourni à titre d'information générale. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une offre de souscription. Les règles fiscales citées sont celles en vigueur à sa date de rédaction (octobre 2026) et peuvent évoluer. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital. Toute souscription doit être précédée de la lecture du document d'informations clés du contrat et d'une étude de votre situation.